

813 HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 200 000 €

Siège social :

64, avenue Henri Martin, 75116 PARIS

833 559 214 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, à 10 heures 00,

Monsieur Benoît KERSEN, demeurant 64, avenue Henri Martin, 75116 PARIS,

Associé unique de la Société 813 HOLDING,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la suppression de l'annexe 2 des statuts constitutifs,
- à la mise à jour des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Benoît KERSEN, Associé unique, décide de supprimer purement et simplement l'annexe 2 des statuts constitutifs et de déposer la mise à jour des statuts auprès des services compétents.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Benoît KERSEN